



Université
de Lille



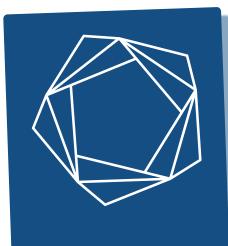
Recruter un apprenti en STAPS

Informations
Engagements
Atouts

RECRUTER UN APPRENTI EN STAPS

à l'UFR3S - Sciences du Sport et de l'Éducation Physique

<https://staps.univ-lille.fr/apprentissage>





Le département des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique de l'UFR3S propose une offre de formations variée – dispensée par des enseignants, enseignants-chercheurs et acteurs du monde sportif – et adaptée aux secteurs des activités physiques, sportives et de loisirs.

2700 Étudiants

100 Alternants pour 8 formations ouvertes en apprentissage

24 BIAS
(Administratifs, Bibliothécaires, Ingénieurs, Techniciens de services et de santé)

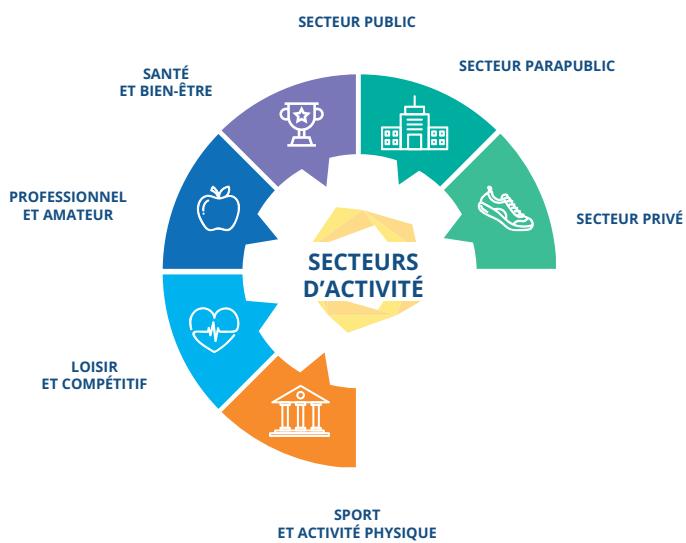
62 Enseignants et enseignants chercheurs

200 Vacataires d'enseignement

8 formations proposées en apprentissage

- DEUST mention Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles
- Licence Professionnelle mention Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs - parcours Gestion et administration des structures sportives
- Licence Professionnelle mention Métiers de la forme - parcours Métiers de la forme, de la santé et du bien-être
- Licence 3 mention STAPS : Éducation et motricité - parcours Promotion de l'activité physique
- Licence 3 mention STAPS : Activité physique adaptée et santé
- Master mention STAPS : Activité physique adaptée et Santé - parcours Activité physique adaptée et santé
- Master mention STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive - parcours Préparation du sportif : aspects physiques, nutritionnels et mentaux
- Master mention STAPS : Management du sport - parcours Gestion et stratégie du sport

Par sa diversité, notre palette de formations répond aux attentes et besoins de différents secteurs et champs d'activités en lien.



L'apprentissage est une voie de formation qui associe, par le biais d'un rythme alterné, enseignements théoriques comme pratiques et immersion professionnelle. Il encourage l'acquisition de connaissances et compétences plurielles, propres à la spécialisation choisie, à l'issue duquel un diplôme ou une qualification est délivré.

► L'apprentissage et ses points forts

- Renforcement de la professionnalisation des organisations sportives sur des fonctions supports, en intégrant de nouvelles ressources humaines
- Aides dédiées aux employeurs
- Rythme d'alternance pensé pour le secteur sportif et ses spécificités
- Accompagnement et soutien assurés par une équipe administrative et pédagogique

► Le recrutement d'un apprenti permet :

- de se doter de compétences nouvelles ;
- de participer à la formation professionnelle d'un étudiant en quête de savoir-faire ;
- d'intégrer progressivement un salarié à son organisation ;
- d'anticiper des besoins en recrutement.

► Une pédagogie adaptée

L'alternance poursuit un objectif, celui d'optimiser l'articulation entre le milieu académique et la sphère professionnelle. Les connaissances et compétences acquises par les apprentis au cours de leur formation universitaire peuvent ainsi être directement réinvesties au sein des organisations employeuses, qu'elles soient publiques, parapubliques ou privées. De même, les expériences professionnelles vécues dans le cadre de l'apprentissage viennent régulièrement enrichir les enseignements dispensés comme les travaux attenant, témoignant de la complémentarité de nos cadres respectifs.

► Les engagements de la structure d'accueil

L'employeur s'engage à :

- accueillir dans de bonnes conditions l'apprenti ;
- respecter l'ensemble des clauses du contrat d'apprentissage (temps de travail et temps de repos hebdomadaires, rémunération, congés, etc.) ;
- désigner un maître d'apprentissage ayant les moyens d'assurer son suivi tout au long du contrat ;
- respecter son calendrier de formation et d'évaluation ;
- proposer des missions cohérentes avec le diplôme qu'il prépare.

Le maître d'apprentissage s'assure :

- de la bonne intégration de l'apprenti au sein de la structure ;
- de la définition claire de ses missions et tâches ;
- de l'organisation de son travail en termes d'emploi du temps, d'échéances ;
- de la mise en place de retours constructifs réguliers sur le travail accompli ;
- de l'entretien d'un lien avec l'établissement de formation.

Les conditions pour devenir maître d'apprentissage sont déterminées par convention ou accord de branche. A défaut d'accord, il devra :

- soit être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui préparé par l'apprenti et justifier d'un an d'expérience professionnelle en rapport avec la formation de celui-ci,
- soit justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la formation de l'apprenti.

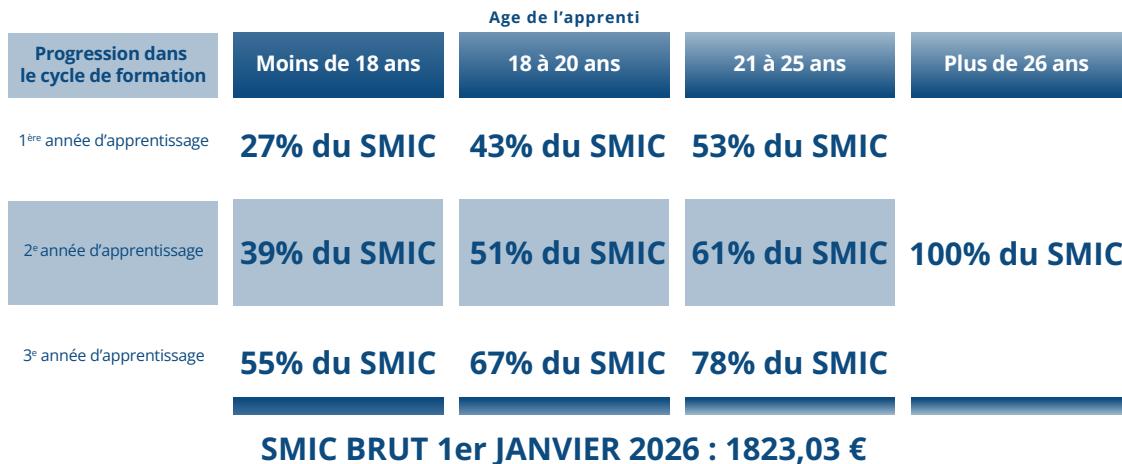
► Quels avantages pour l'apprenti ?

- Acquérir des connaissances et compétences supplémentaires tant sur le plan académique que professionnel
- Bénéficier d'un double accompagnement
- Construire et parfaire sa posture professionnelle
- Percevoir une rémunération tout en étudiant



Le salaire de l'apprenti

La rémunération minimum applicable est fixée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel SMC), lequel varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation. Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée. La rémunération de l'apprenti peut changer s'il a obtenu le diplôme ou le titre qu'il a préparé précédemment et qu'il signe un nouveau contrat. Si l'apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage, sa rémunération est au minimum celle à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année du précédent contrat.



Liens utiles



<https://staps.univ-lille.fr/apprentissage>



<https://www.formasup-npc.org/>



<https://www.talentsup-hdf.fr/>



<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiar-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-liees-a-la/le-contrat-d-apprentissage.html>



<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

CONTACTS

pour toute question



Contrat d'apprentissage

lara.lefebvre@univ-lille.fr | 03.20.88.87.83

staps.univ-lille.fr